

COMPTE-RENDU DE LA REUNION « ETUDE SUR LES MATERNITES PRECOCES »

LUNDI 29 JUIN 2009

Participants : Brigitte Baranoff et Patricia Perez (PMI 66), Audrey Vitelli (élève sage-femme), Gisèle Criballet (réseau périnatal naître en LR), Michel Grémy (médecin DRASS) Bernard Ledésert et Valérie Desmartin (ORS), Sylvia Maille (DRASS)

Excusés : Béatrice Rougy (conseil régional), Bernard Compas (fédération régionale des CAF), Nadia Rachedi (PMI 34)

La réunion a pour objectif de préciser les contours de l'étude à mener sur les maternités précoces, thème d'étude retenu comme prioritaire au cours du dernier comité technique de la POSS-LR.

L'étude vise à évaluer si la maternité précoce aggrave le pronostic socio-économique de la mère et pourquoi. Elle doit permettre d'éclairer les politiques d'accompagnement à mettre en place, et notamment l'accueil en maternité et l'action des CAF, conseils généraux... Dans la région, le département 66 est le 7^{ème} département pour la part des naissances de mères de moins de 21 ans (7,1% contre 4,9% au plan national, y c DOM) .

Une 1^{ère} réunion de travail s'est tenue le 03 juin (compte-rendu en annexe). Les préconisations formulées lors de cette 1^{ère} réunion sont présentées et discutées avec les participants.

Il s'agit d'abord de réaliser **une étude chiffrée** à partir des données d'état-civil , du recensement de la population et des données MSA et CAF. Seraient étudiées d'une part les jeunes mères de moins de 21 ans en 2008 et d'autre part les mères qui l'ont été avant 21 ans. Les fichiers des CAF permettent notamment de connaître les revenus, le recours à l'API. Or, une grossesse précoce permet d'acquérir une reconnaissance sociale et une autonomie financière. L'intérêt de ce cadrage chiffré est confirmé par le groupe. Bernard Compas, directeur adjoint à la fédération régionale des CAF et membre du comité technique de la POSS-LR, a confirmé lors de la 1^{ère} réunion son engagement à faciliter l'accès aux données des CAF.

Il a été ensuite envisagé de réaliser une enquête auprès des jeunes mères de moins de 21 ans avec une analyse des conditions de survenue de la grossesse, des conditions de vie, du parcours de formation...et ce afin de repérer ce qui est aidant ou au contraire freine l'insertion de ces jeunes mères. Les participants insistent sur la nécessité de sensibiliser les personnels des maternités pour une prise en charge adaptée de ces jeunes mères.

Cependant ce projet d'enquête apparaît irréalisable en raison de la faiblesse des effectifs à enquêter ; par ailleurs, il serait difficile de faire remplir le questionnaire par certaines jeunes femmes en difficulté sociale. En conséquence les participants s'accordent sur le fait d'abandonner ce projet d'enquête au profit d'une **enquête auprès de 3 groupes de mères** :

- Les mères qui ont eu un enfant à moins de 21 ans et dont l'enfant concerné a moins de 1 an
- Les mères qui ont eu un enfant à moins de 21 ans et dont l'enfant concerné a entre 3 et 5 ans (1^{ère} rupture à l'entrée à l'école maternelle)
- Les mères qui ont eu un enfant à moins de 21 ans et dont l'enfant concerné a plus de 15 ans (adolescence).

Les plus jeunes (enfant de moins de 1 an) pourraient répondre aux mêmes types de questions que celles envisagées pour les jeunes filles venant d'accoucher, notamment sur la déclaration de la grossesse, le suivi de grossesse et les pratiques addictives.

Toutes pourraient être interrogées sur les thèmes suivants :

- Devenir éducatif et professionnel de la mère
- Arrivée d'autres enfants après
- Conditions de survenue de la ou les grossesses précoces et antécédents d'IVG
- Contexte et milieu de vie au moment où l'enfant est né (logement, présence du père, réseau familial, cohabitation générationnelle, monoparentalité isolée, réseau relationnel...)
- Contexte et milieu de vie aujourd'hui
- Relations mère / enfant (pour l'enfant concerné par la grossesse précoce) : échelle d'évaluation de compétence parentale à utiliser
- Mesure de ce qui a été difficile et ce qui a été facilitant pour prendre en charge cette grossesse précoce, soutiens dont elles ont bénéficié. Ce point permettra de dégager des leviers pour l'action publique.
- Evaluer les stratégies qu'elles ont pu développer

La grille de compétence parentale élaborée au Québec pourrait être reformulée et retravaillée avec les PMI.

Cette enquête pourrait s'appuyer sur les mères repérées dans les fichiers des CAF. La CAF pourrait leur envoyer un courrier muni d'un coupon réponse que la mère renverrait si elle est d'accord pour être enquêtée. Ce dispositif est à réétudier avec Bernard Compas et un faible taux de renvoi des coupons-réponses est à craindre.

Enfin, il sera demandé à chaque département s'il procède à une visite systématique des **jeunes mineures venant d'accoucher** (une quinzaine de jours après la sortie de maternité). Si c'est le cas, on pourra envisager un questionnaire spécifique (et minimaliste) sur cette population à passer lors de la visite de la PMI pour connaître par exemple les déclarations tardives ou encore quelques éléments de suivi de grossesse qui pourraient être oubliés rapidement (nombre d'échographies...). La grille de compétence parentale pourrait être adaptée et simplifiée. Evidemment, cela ne concernerait qu'une partie des maternités précoces.

La dernière partie d'étude qui avait été envisagée porte sur **un recensement des dispositifs d'aide publique** pour accompagner ces jeunes mères. A ce propos, il est signalé un mémoire d'élève sage-femme portant sur les conventions passées entre maternités et conseils généraux et les critères de signalement.



L'ensemble du dispositif d'étude est à budgéter et le financement à trouver : des crédits du conseil régional et de la DREES sont déjà assurés.

Un comité de pilotage de l'étude est à constituer : outre les participants aux 2 réunions, seront associés : un travailleur social, l'animateur des REAPP, le rectorat, le planning familial, un CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), la délégation aux droits des femmes, l'Acsé, Carole Durand du centre d'orthogénie, éventuellement un référent santé de MLI. Mme Neuville, conseillère générale dans le département des Pyrénées Orientales, et sensibilisée sur ces questions pourrait être sollicitée.

L'ORS contacte les PMI non présentes à cette réunion.



ANNEXE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION « ETUDE SUR LES MATERNITES PRECOCES »

MERCREDI 03 JUIN 2009

Participants : Béatrice Rougy (conseil régional) , Bernard Compas (fédération régionale des CAF), Bernard Ledésert et Valérie Desmartin (ORS), Sylvia Maille (DRASS)

La réunion a pour objectif de préciser les contours de l'étude à mener sur les maternités précoces, thème d'étude retenu comme prioritaire au cours du dernier comité technique de la POSS-LR.

En préalable, l'étude doit répondre à la question : la maternité précoce aggrave-t-elle le pronostic socio-économique de la mère et pourquoi? Est-elle facteur d'isolement et de rupture de lien social ou pas? L'étude doit être menée de manière positive : les grossesses précoces peuvent également être choisies et se passer dans de bonnes conditions.

La réflexion aboutit à préconiser une étude en 4 parties :

I Une étude chiffrée faisant le point à partir des données du recensement (à compter de juillet 2009 pour les données référencées 2006), des données des CAF et MSA et des données d'état-civil :

- Les naissances de mères de moins de 21 ans , quel que soit le rang de l'enfant avec un historique et le positionnement des départements de la région / France
- Les caractéristiques des mères allocataires de moins de 21 ans
- Les caractéristiques des mères allocataires qui ont eu un enfant à moins de 21 ans

II Une étude sur les jeunes mères de moins de 21 ans à partir d'une enquête portant sur les thèmes suivants :

- Conditions de survenue de la grossesse : contraception...
- Antécédents de grossesse et d'IVG (ou fausse couche)
- Déclaration de la grossesse et suivi
- Pratiques addictives
- Violences et rapports garçons/filles
- Contexte et milieu de vie : logement, présence du père, réseau familial, cohabitation générationnelle, monoparentalité isolée, réseau relationnel...
- Parcours de formation et d'insertion
- Préparation de l'accueil de l'enfant , appréhensions, soutien dont la mère a bénéficié durant sa grossesse (familial, institutionnel)

Le lieu de captage de ces jeunes mères pourrait être les maternités tout comme pour l'enquête nationale périnatale. Des questions sur le suivi de grossesse pourraient être reprises de cette enquête. Les sages-femmes doivent aussi être impliquées , notamment pour les questions abordées lors de l'entretien du 4^{ème} mois.

Mais les PMI sont aussi sources de connaissances et dispositifs sur lesquels s'appuyer pour cette enquête.

III Une étude sur les mères de moins de 40 ans ayant eu un enfant avant 21 ans. Ces femmes peuvent être approchées via les fichiers des CAF et dans les PMI (?) . Il faudrait aussi envisager de voir les enfants qui ont été placés à l'ASE.

L'enquête permettrait de connaître le parcours éducatif et professionnel de ces femmes depuis cette (ou ces) grossesse(s) précoces.

Les thèmes suivants devront être abordés dans l'enquête :

- Devenir éducatif et professionnel de la mère
- Arrivée d'autres enfants après
- Conditions de survenue de la ou les grossesses précoces et antécédents d'IVG
- Contexte et milieu de vie au moment où l'enfant est né (logement, présence du père, réseau familial, cohabitation générationnelle, monoparentalité isolée, réseau relationnel...)
- Contexte et milieu de vie aujourd'hui
- Relations mère / enfant (pour l'enfant concerné par la grossesse précoce) : échelle d'évaluation de compétence parentale à utiliser
- Mesure de ce qui a été difficile et ce qui a été facilitant pour prendre en charge cette grossesse précoce, soutiens dont elles ont bénéficié. Ce point permettra de dégager des leviers pour l'action publique.
- Evaluer les stratégies qu'elles ont pu développer

Les modalités de ces 2 enquêtes : auto-questionnaires, entretiens semi-directifs...sont à étudier.

IV Un recensement des dispositifs d'aide publique pour accompagner ces jeunes mères
Voir maternités, CAF, MSA, PMI, Planning familial, MLI, mairies... *à compléter*



Béatrice Rougy espère pouvoir dégager 50 000 € pour cette étude, de préférence en cofinancement pour éviter la procédure de marché public.

Un courrier signé par le président de la POSS-LR demandera un financement auprès des CAF et des CG.

Et pour les CAF, un courrier demandant les données statistiques pour la 1^{ère} partie.

Un comité de pilotage de l'étude devra être créé et devra associer : les CG / PMI / ASE, le planning familial, le réseau périnatal, l'ACSE, Michel Gremy.... *à compléter*.

Une réunion d'information du lancement de cette étude est organisée le :

29 juin à 14h dans les locaux de la DRASS

Un courrier d'invitation sera adressé prochainement et en attendant un mail sera envoyé aux PMI pour les prévenir en amont.